

PROCES VERBAL DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2021

19 membres présents : Jean-Claude Bernard absent ; Florent Calvo, démissionnaire, car désormais chargé de mission. Cette session de printemps a eu lieu intégralement en visioconférence.

1. ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2021. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION D'AUTOMNE 2020

Le PV de la session d'automne 2020 et l'ordre du jour de la session de printemps 2021 ont été adoptés à l'unanimité.

2. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LE DIRECTEUR DE L'INP PAR INTERIM

Philippe Lecheminant, DI de l'INP par intérim, et Thérèse Huet, DAS, remercient la section pour son implication dans cette période difficile liée à la Covid. P. Lecheminant annonce qu'il assurera cette fonction jusqu'à la prise de celle de Thierry Dauxois, futur DI de l'INP. T. Dauxois est actuellement vice-président en charge de la recherche de l'ENS Lyon.

Rapport de mandature :

La section questionne P. Lecheminant sur le rapport de fin de mandature demandé par l'INP. Il informe que l'institut souhaiterait connaître la vision de la section pour les recrutements, avec dans la mesure du possible des statistiques sur le genre, les thématiques émergentes, nouvelles ou en difficulté, la répartition des candidatures par rapport à ces thématiques, avec un lien le plus fidèle possible par rapport aux besoins des laboratoires. L'analyse des candidatures croisées dans d'autres sections est aussi un indicateur intéressant. P. Lecheminant laisse la section libre pour la rédaction et les informations qu'elle souhaite faire remonter.

La section remarque que certaines données statistiques peuvent être difficiles à recouvrer car elles sont supprimées après chaque concours.

Concours (surtout DR2 externe)

Thérèse Huet se questionne par rapport aux candidatures « de bord de section » et DR extérieures en section 04. Elle reconnaît qu'un gros travail a été effectué sur les mots-clés de la section, mais qu'un important travail de communication et de clarification doit encore être fait.

La section questionne sur les informations à donner aux candidats, y compris DR externes. Actuellement, elle se sert d'un site propre, sans lien officiel avec le CNRS. Ne faudrait-il pas officialiser les sites de chaque section avec hébergement au CNRS ?

Pour les candidats DR externes, P. Lecheminant note qu'il est important que les candidatures soient préparées en amont du concours. Les délibérations pour l'admission se font en intégrant les besoins et la stratégie d'un site et du CNRS. Ces candidatures doivent donc être en adéquation avec la politique scientifique d'un laboratoire, notamment pour définir un éventuel package financier d'entrée. Le travail de la section est de juger la qualité scientifique d'un dossier.

La section fait remarquer qu'elle a classé un candidat DR externe en liste complémentaire en 2020, mais reste perplexe quant à la procédure d'embauche de ces postes externes. La communication autour de ces postes affichés en section 50 lui semble prêter à confusion. Elle s'inquiète aussi des problèmes pouvant survenir lors d'un déclassement éventuel d'un candidat (seulement 10 postes ouverts au concours pour l'ensemble des sections).

P. Lecheminant remarque qu'un certain nombre de sections ont classé des candidats en liste principale de leurs concours DR2, par exemple en section 02.

Concours DR2 de Maitres de conférence

La section questionne l'institut sur sa position sur les candidatures DR2 de MCF.

P. Lecheminant indique qu'ils peuvent être classés admissibles. Il rappelle qu'il peut arriver qu'un MCF soit admis, par exemple en section 13 de l'INC dernièrement. Il informe que la procédure inverse, CNRS vers université, devient de plus en plus rare.

Chaires de professeur junior

La section questionne sur l'attribution des chaires de professeur junior (CPJ), notamment des choix thématiques pour l'INP, du nombre de postes, de l'impact de ces postes sur le recrutement CR/DR.

P. Lecheminant informe que le décret n'est pas encore publié. Il précise que ces chaires ne sont pas attribuées à un institut, et que les sections n'interviennent pas dans le processus. Pour ces opérations, il y a des échanges avec les sites, dont on attend la remontée des informations. Les sélections se feront par l'intermédiaire d'un comité ad-hoc. Les questions sur la masse salariale, les problèmes liés aux promotions MCF, le statut dans un laboratoire et au CNRS restent encore ouvertes.

L'évaluation de ces CPJ aura lieu au bout de 3 ans aussi par un comité ad-hoc. Ils auront une charge d'enseignement (maximum 64 heures équivalent TD, sur le modèle IUF). Ils seront accompagnés financièrement par l'ANR et des actions du CNRS (packages).

La section fait remarquer que le recrutement de CPJ n'est pas clair et interfère avec les concours CR et DR, MCF et PU.

Échanges de postes avec l'INSIS

La section demande un bilan concernant les « échanges » de postes CR qui ont eu lieu avec l'INSIS, par exemple un poste pour un laboratoire de section 08 donné à la section 04 et vice-versa.

P. Lecheminant répond que ce ne sont pas des échanges, mais qu'on attribue à l'institut des postes dont un certain nombre doivent être attribués en dehors des sections pilotées par l'institut (au nom de l'interdisciplinarité). Pour l'INP, ce sont environ 20% des postes. Le choix se fait sur des argumentaires scientifiques, le bilan des besoins des labos par DIALOG, la pertinence de la section où ces postes sont ouverts (par exemple CID 54)

Délégations pour les EC en sections du CoNRS

Se pose à nouveau la question de l'attribution -systématique- de délégation aux EC qui sont membres de la section.

P. Lecheminant souligne que la politique est Institut-dépendant, mais que l'INP y reste très favorable. Si un EC a des difficultés pour obtenir une délégation (par exemple si son laboratoire dépend de l'INSIS), il conseille à la personne d'en discuter avec le DI de l'INP pour trouver une solution.

Les EC de la section remarquent que ces délégations sont essentielles, surtout avec des mandats de 5 ans et si la situation sanitaire venait à perdurer.

T. Huet remarque qu'il serait probablement difficile d'obtenir une solution globale au niveau du CNRS proche de celle de l'INP, la position favorable de l'INP étant minoritaire parmi les instituts.

Endo-promotions

La section demande à P. Lecheminant où en est la réflexion du CNRS et de l'INP quant à l'endo-promotion des chercheurs membres de section. Elle rappelle que l'INP s'y oppose, que 5 ans de mandat c'est long et qu'une dizaine de personnes de la section 04 ont été concernées. Elle souligne que d'autres instituts voient la chose autrement.

P. Lecheminant informe que la position d'Alain Schuhl reste inchangée, c'est-à-dire pas de promotion de membres du comité lors de leur mandat au CoNRS.

La section note que c'est une position saine, mais informe que ce problème est source de beaucoup de discussions et peut induire des démissions et remplacements de membres.

Un problème similaire se pose pour les CPJ pilotées par des comités ad-hocs.

Nouvelle section 04 :

La section questionne sur d'éventuels souhaits de l'INP pour le passage de relai avec la nouvelle section.

P. Lecheminant informe qu'au niveau de l'INP, ils sont pour le moment absorbés par le processus de nominations, contraint par un calendrier administratif très serré.

Réflexions sur les nouveaux critères d'évaluation

La section prend acte des nouveaux critères plus qualitatifs, mais questionne sur l'évaluation des responsabilités en cas d'accumulations de fonctions.

P. Lecheminant souhaite avoir une vision de la recherche des chercheurs détaillant ses différentes activités, les pourcentages. On demande aux chercheurs un argumentaire sur les publications, une description des responsabilités (temps, nombre de personnes managées, les succès ou les échecs,...) ce qui n'existait pas pour les précédentes mandatures. Même approche pour les demandes de financements. Il faut éviter les listes.

Mentorat pour les jeunes, en particulier les femmes :

On constate une évaporation des femmes dans les laboratoires entre la fin de la thèse ou des post-doctorats et une potentielle candidature pour un poste de chercheuse.

P. Lecheminant note que c'est un point très important, dont l'INP doit se saisir. Il faut aussi poser la question aux sites universitaires : que faites-vous pour augmenter le vivier de femmes ? La section note qu'actuellement le nombre de candidates féminines au concours est inférieur au pourcentage de femmes dans la section. C'est un problème en amont, il faut encourager les candidatures féminines dans les laboratoires. Thérèse Huet avance qu'un élément de réponse est l'âge de recrutement : plus il est tardif, après plusieurs post-doctorats, moins il y a de femmes.

La section fait remarquer, que pendant son mandat, elle a proposé dans la liste d'amissibles des femmes et des personnes (homme et femmes) plutôt jeunes.

3. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LA DIRECTRICE ADJOINTE SCIENTIFIQUE DE L'INP

Thérèse Huet commence la séance avec plusieurs informations à la section :

- Il y a des demandes en cours pour revenir à un mandat de 4 ans, mais rien n'est validé.
- Du point de vue de T. Huet, il serait souhaitable d'auditionner les candidats DR2. Elle n'est pas certaine d'être majoritaire à l'INP sur ce point. Remarque de la section : vue l'absence de JAD pour le concours DR2 cela implique d'auditionner tous les candidats ce qui engendrerait une semaine de plus de concours.
- Elle rappelle que le RGPD impose à chacun de ne rien garder concernant les dossiers qu'on a eus à évaluer (i.e. les effacer).
- Le PDG souhaite simplifier la notion de structure, surtout avec plusieurs établissements partenaires. Par conséquent, il a proposé que les GDR ne soient plus évalués en section. Néanmoins, sous réserve de la nouvelle direction de l'INP, les DAS en fonction souhaitent continuer cette expertise scientifique, ce qui donne aussi une vue sur les réseaux existants, les sujets émergents, etc. La section informe qu'au niveau de la CPCN, il semble y avoir un consensus pour que ces évaluations perdurent. Cette proposition sera incluse dans le rapport de fin de mandature. Par contre, la section réitère son questionnement sur l'expertise des unités relevant de plusieurs sections, parfois avec beaucoup de sections et instituts secondaires. L'expertise est chronophage et la section se demande si c'est pertinent.

La section questionne ensuite T. Huet sur les points suivants :

Auditions DR

La section demande si des réflexions ont lieu au sein de l'INP pour les auditions des candidats DR, notamment dans la perspective de pérennisation de l'ouverture de concours DR2 externes en CID50.

T. Huet rappelle son point de vue personnel d'auditionner tous les candidats, mais que pour le moment, à l'INP c'est un choix de chaque section. Ce problème a été discuté en CPCN, qui a aussi demandé au service juridique du CNRS de l'étudier. A priori, toute modification du fonctionnement (en particulier JAD pour les concours DR) devra passer par un décret. La section note qu'un tel fonctionnement existe pour les MCF, qui sont sélectionnés pour les postes 46.3.

La section remarque que l'audition des candidats CRCN et DR2 risque de devenir très chronophage. T. Huet pense qu'il faudra prévoir 3 semaines pour la durée totale du concours. La section informe que cela poserait un problème aux EC de la section.

Évaluation qualitative des dossiers

La section demande à T. Huet si des idées ont été approfondies à l'INP pour l'évaluation qualitative des dossiers conduisant éventuellement à des indications pour le prochain mandat.

T. Huet répond qu'il n'y a pas de consignes précises, mais que dans les dossiers, des listes de responsabilités, d'encadrement, de participation à des projets ne sont pas suffisantes. Il faut préciser le rôle, les actions, etc. Elle informe que pour les prochaines évaluations/promotions, les formulaires

ont déjà été revus au niveau des publications. Il est en effet demandé de mettre en avant quelques actions pour tous les volets des activités de recherche.

La section note que pour certains postes, les lettres de missions sont confidentielles. La section n'a alors pas les éléments pour faire une évaluation.

T. Huet répond que les missions individuelles si elles sont trop confidentielles ne sont pas évaluées en sections disciplinaires et CID 50. Ce n'est pas le cas en général, et la plupart du temps les personnes concernées déposent un dossier en section disciplinaire et en CID 50. La double évaluation permet alors d'avoir une vision globale sur l'activité de la personne.

Délégations

La section demande un retour sur les évaluations, notamment les délégations dans la perspective du rapport de mandature.

T. Huet propose de transmettre les informations exactes. Elle suit les dossiers de la section 04 en priorité, elle informe d'une forte pression (taux de 2 à 3 candidatures par délégation attribuée). Elle informe que les membres de la section 04 terminant leur mandat n'ont plus été sélectionnés. Elle remarque que les délégations sont de plus en plus contraintes par des critères explicites (retour de congé maternité, montage de projet européen, etc.) ainsi que des contrats d'objectif et de priorité du CNRS. Par ailleurs, l'attribution des délégations se complexifie aussi à cause des politiques de site : le CNRS attribue des délégations par site selon un quota défini à la pression, et tous instituts confondus.

AAP momentum, tremplin :

T. Huet informe que l'AAP « momentum » n'existe plus. Pour ce qui concerne l'AAP tremplin, ces projets sont dotés de l'ordre de 20-25k€. Ils servent à pré-lever des verrous avant un projet ANR ou européen. Les taux de réussite sont bons, environ 25%. Il y aura probablement 2 vagues cette année, comme en 2020, avec une liste complémentaire pour la 2^{ème} vague d'affectation en été.

La section questionne sur le financement de ces programmes dans la durée (l'AAP momentum n'a vécu que 2 ans).

T. Huet répond que le CNRS privilégie certaines actions, ce à budget constant. La priorité va à l'interdisciplinarité, l'international, l'innovation et la pré-maturation. T. Huet note aussi que certains projets, bien que très pertinents, peuvent être bloqués pour des questions de politique scientifique par rapport à certains pays.

Thèses financées par le CNRS

T. Huet informe qu'une bonne partie de ces thèses a été attribuée à l'interdisciplinarité. Le processus est compliqué, car il faut l'entente de 2, voire 3 instituts pour des projets qui couvrent les mêmes domaines. A l'INP, le taux de succès a été faible. Par contre, l'INP se positionne mieux à l'international avec des financements de thèse sur des projets communs à plusieurs pays.

Personnels CEA dans les UMR

La section s'inquiète de conséquences de la rotation d'agents CEA dans certaines UMR. Ces personnels doivent retourner au CEA après une mission de maximum 8 ans. Se pose la question d'une éventuelle perte de savoir-faire.

T. Huet répond que le CEA veille aux thèmes qu'il juge prioritaires, et en principe, ces rotations n'induisent pas de lacunes sur des tâches pour lesquelles les personnes sont compétentes.

Évaluation des laboratoires et Hcéres

La section s'inquiète de conséquences de la crise sanitaire sur l'évaluation des laboratoires.

T. Huet suggère de faire des propositions dans le rapport de fin de mandature, ces problèmes étant aussi en discussion au sein de la CPCN.

La section propose que des missions soient financées par l'INP à des membres de la section qui iraient visiter les unités qui ont été évaluées par l'Hcéres par visio-conférence, afin d'éviter que les unités ne voient personne pendant 10 ans. La section souligne l'absence de la section 04 dans les comités Hcéres d'unités qui en dépendent en secondaire, alors qu'elles hébergent des équipes entières de la section 04.

T. Huet incite à indiquer ces problèmes dans le rapport de fin de mandature avec des propositions mettant en valeur le rôle du CoNRS dans ces processus d'évaluation. Mais pour le moment, c'est un fonctionnement au cas par cas au niveau de l'INP et des autres instituts, des DAS, des DU. Et in fine, c'est l'Hcéres qui pilote l'évaluation.

Changements de DU :

La section remarque que certains changements de DU ne sont pas appuyés par un vote du conseil de laboratoire (par ex. LUMIN, LYDIL).

T. Huet répond que normalement cela devrait être le cas. Elle précise que LUMIN dépend de l'INSIS et que les chercheurs du LYDIL de section 04 sont partis ou vont partir.

La section remarque que le projet d'un laboratoire est construit avec un DU, il semble donc pertinent de toujours évaluer les changements de DU dès lors que la section évalue le laboratoire, quel que soit son institut principal.

T. Huet dit qu'il faut l'informer si un dossier est manquant. Un institut peut toujours demander les dossiers d'évaluation d'un autre institut.

Changements d'affectation de chercheurs

La section note que les changements d'affectation de chercheurs pour raison personnelle ne sont pas évalués en section, et peuvent générer de longues périodes sans évaluation, pendant lesquelles des problèmes peuvent survenir (intégration, pertinence thématique, etc.). La section propose d'évaluer ces chercheurs un an après leur changement de laboratoire.

T. Huet comprend tout à fait la proposition, et se demande si la réglementation le permet.

Période d'évaluation des chercheurs

La section remarque que la période d'évaluation de 2,5 ans est trop longue en cas de problème pour un chercheur. Les outils à disposition en section (différé, suivi post-évaluation...) sont un peu limités dans ce contexte. La section se demande si un chercheur peut solliciter une évaluation hors vague.

T. Huet insiste pour que tout problème détecté lui soit remonté. C'est d'autant plus critique en période de crise sanitaire. Il y a en effet des outils au niveau de la DRH pour aider ces personnes selon les cas : groupe de travail, bilan sur l'environnement de travail, projet de reconversion, changement d'environnement, ... D'une part, il est important d'être réactif au niveau de la section et d'établir un contact avec la personne. D'autre part il faut réaliser que ces réflexions au niveau de la DRH avec la personne en difficulté prennent aussi du temps, typiquement 1 à 1,5 années.

4. EVALUATIONS

Lors de la session, la section a examiné 56 dossiers répartis comme suit :

- 32 évaluations de chercheurs à vague (incluant les avis différés) ;
- 6 reconstitutions de carrière ;
- 1 dossier de 1^{ère} demande d'éméritat ;
- 3 dossiers de renouvellement d'éméritat ;
- 1 création de GDR ;
- 1 renouvellement de GDR ;
- 6 avis de pertinence sur un renouvellement d'association CNRS ;
- 4 changements de direction d'unité ;
- 2 expertises.

Nota : Les propos prêtés aux représentants des tutelles sont ici retranscrits à partir des notes prises par le secrétaire scientifique, n'ont pas été relus par les intervenants et ne sauraient donc en aucun cas être considérés comme l'expression officielle des directions des Instituts du CNRS.